

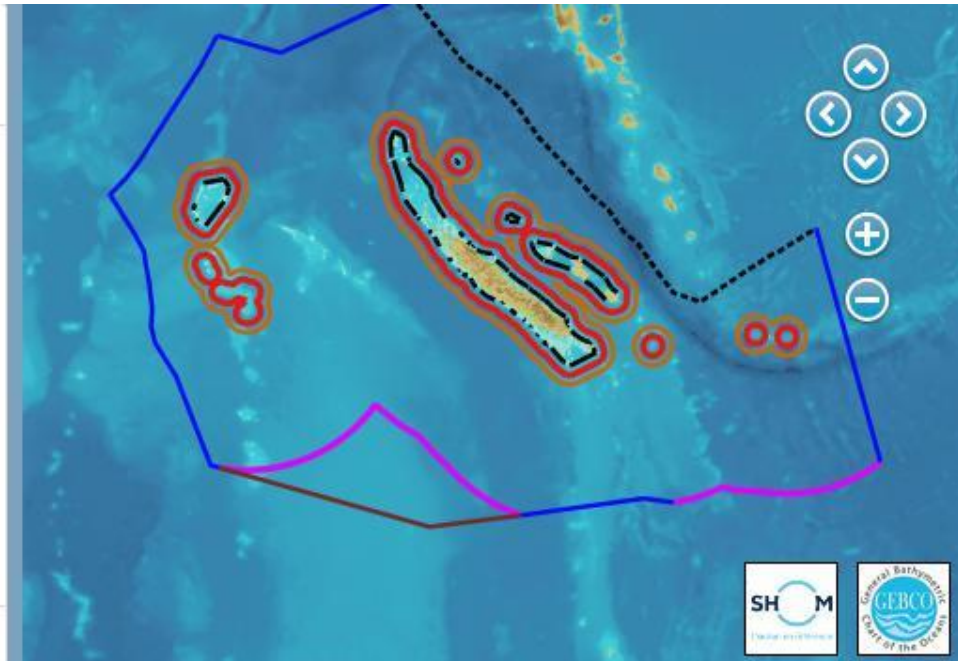
Étude de cas : La Nouvelle Calédonie et la mer : intégration dans les échanges mondiaux, enjeux multiples et perspectives.

Document 1. La territorialisation de la mer en Nouvelle Calédonie : la ZEE calédonienne

Délimitations maritimes juin 2020

Légende

- Lignes de base droites
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Limite extérieure de la zone contiguë (24M)
- Limite extérieure de la zone économique exclusive (200M)
- Délimitation maritime établie par un accord entre Etats
- Limite d'espace maritime revendiquée par la France sans accord
- Limite extérieure du plateau continental



Descriptif

29° 16' 56.05" S, 173° 49' 01.71" E

Mentions légales et

Echelle 1 : 13 867 008

Document 2. L'importance géostratégique de la zone indo-pacifique pour la France.

« Dernière à intégrer le concept dans sa politique de défense en 2019, la France affirme son indo-pacificité à travers une projection stratégique océanique en vertu de son statut d'État riverain des bassins indien, pacifique et austral. Cette présence, les moyens aéromaritimes et terrestres dont elle y dispose, et la zone économique exclusive qu'elle génère lui octroient le statut de deuxième puissance maritime mondiale et en font un partenaire recherché. Elle permet également d'introduire l'Europe qui, depuis la publication de sa stratégie maritime en 2014 et le succès de l'opération de lutte contre la piraterie maritime « Atalante », se pense de plus en plus comme une puissance navale à part entière ».

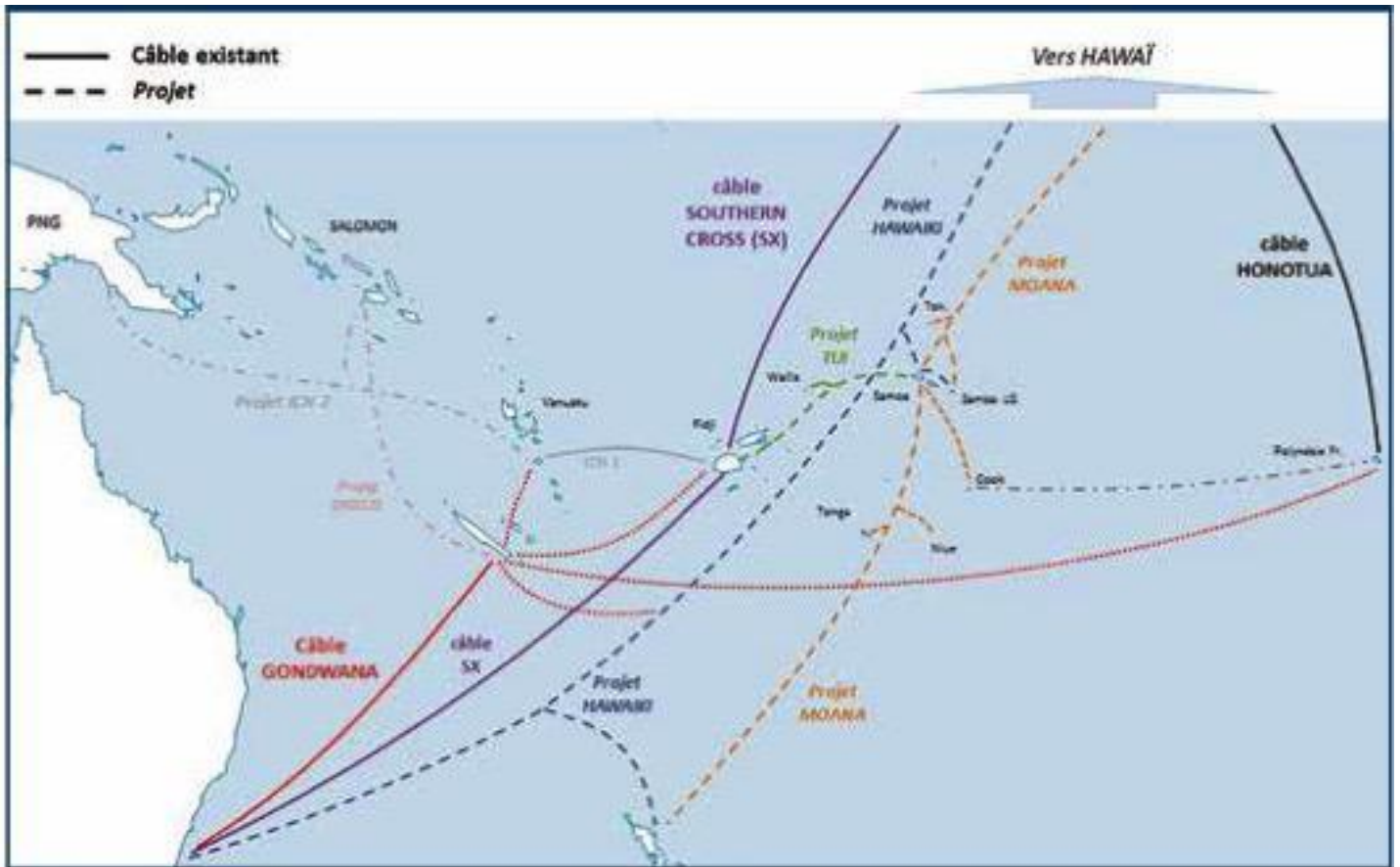
Document 3. Le port autonome de Nouvelle Calédonie (source : extrait de « L'économie bleue en Nouvelle Calédonie, IEOM, 2018 <https://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/publications/etudes-thematiques/article/l-economie-bleue-en-nouvelle-caledonie>, p.4)

« Le port de Nouméa comprend au sein de sa circonscription les infrastructures du port public, deux sites complémentaires de chargement en hydrocarbures et ciment (baie des Dames et baie de Numbo) mais également, les infrastructures du port privé de la SLN implantées à proximité du port, sur le site de Doniambo. Les volumes manipulés sur l'ensemble du port de Nouméa s'élèvent en 2014 à 5,1 millions de tonnes. Bien qu'ils ne comptent que pour 36 % des volumes manipulés sur le territoire, ces volumes permettent au port de Nouméa de se classer en neuvième place parmi les ports français en volume, et en première position parmi les départements et collectivités d'outre-mer.

Ce classement repose néanmoins principalement sur le trafic réalisé sur le quai privé de la SLN (débarquement du minerai brut en provenance des centres miniers, embarquement de la production de mattes et de ferronickel vers l'extérieur) : l'activité de l'entreprise minière et métallurgique représente un volume global de 3,9 millions de tonnes en 2014, soit 76 % de l'activité du port autonome et 26% des échanges maritimes totaux avec l'extérieur. Sur le plan domestique, l'acheminement du minerai brut des mines à l'usine par les minéraliers compte pour le tiers des mouvements de cabotage et pour plus de 96 % du trafic domestique en tonnage (le reste de l'activité étant liée au ravitaillement des îles Loyauté et de Belep en hydrocarbures et marchandises). Hors SLN, les volumes manipulés au port de Nouméa s'élèvent à 1,2 million de tonnes, des volumes proches de ceux manipulés au port de Papeete. Environ un tiers de la marchandise manipulée est exporté et deux tiers sont importés. L'ensemble des biens à destination des ménages et des entreprises importés par voie maritime entrent ainsi sur le territoire par le port de Nouméa.

Réputé comme l'un des ports les mieux équipés du Pacifique sud insulaire, le port de Nouméa constitue également la deuxième plate-forme de transbordement de l'Océanie (derrière Fidji). Cette fonction de « hub » repose sur la fourniture de prestations de manutention, de stockage et de transbordement des marchandises. En 2014, 43,4 milliers de tonnes y ont été transbordés, principalement des matériaux de construction (25,1 %), des produits alimentaires (14,8 %) et des produits chimiques (14,7 %), à destination de la Nouvelle-Zélande (27,8 %), de Fidji (21,4 %) et de Taïwan (20,9 %) ».

Document 4. Détail des câbles existants et des projets dans le Pacifique sud-ouest (source : « Vers des câbles sous-marins « intelligents ». Pourquoi la Nouvelle-Calédonie est-elle concernée ? », Aucan, J., Rolin, J-F., et Loubersac, L., 2017).



Document 5. Une ZEE contestée, le cas de Matthew et Hunter. Extrait de « Quand la question de Matthew et Hunter refait surface », Nouvelle-Calédonie La 1^{ère}, 7 et 10 mars 2019

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/quand-question-matthew-hunter-refait-surface-688488.html>)

« Le FLNKS réaffirme sa position politique à propos de Matthew et Hunter. Deux confettis situés à 300 kilomètres à l'Est de la Calédonie. Dans un communiqué, le front indépendantiste considère que les deux rochers inhabités font partie du « patrimoine naturel de la République du Vanuatu ». Il s'engage « à apporter sa contribution sur le sujet dans les discussions futures relatives à la fin du processus de l'Accord de Nouméa et particulièrement sur la délimitation des frontières maritimes de Kanaky-Nouvelle-Calédonie ».

« Culturellement, la Nouvelle-Calédonie n'a rien à voir avec ces îles », persiste Daniel Goa, président de l'Union calédonienne et porte-parole du FLNKS. « Nous n'avons pas d'intérêt particulier à les garder. C'est plutôt l'Etat français qui veut préserver son domaine maritime, intéressé par les enjeux économiques. Nous, on n'est pas là-dedans. »

Les trois parlementaires Calédonie Ensemble répondent d'une voix au FLNKS : **impossible** ! Pour Philippe Gomès, Philippe Dunoyer et Gérard Poadja, Matthew et Hunter « font partie intégrante du territoire de la Nouvelle-Calédonie ainsi que du Parc de la mer de Corail ». Seul l'État peut négocier un éventuel changement de statut.

« On est définitivement opposés à cette demande, développe le député Dunoyer. D'abord parce qu'il s'agit d'une agression à l'égard du territoire de la Nouvelle-Calédonie, et donc de la République. Les Calédoniens ont rappelé le 4 novembre leur souhait de rester dans la France. Donc il n'est pas question de démanteler ce territoire. » Et d'ajouter que les îlots représentent « un cinquième de notre zone économique exclusive ». Soit 1,7 million de km carrés.

La possession de Matthew et Hunter, c'est un débat qui ne date pas d'hier. **Après son indépendance**, le Vanuatu revendiquait la possession des deux îles en y plantant un drapeau, aussitôt retiré par la marine française. **En 2004**, la polémique a été relancée après l'interception d'un palangrier taïwano-fidjien par *La Moqueuse* : l'armateur affirmait que ces îlots se trouvent bien dans la zone de pêche autorisée par le Vanuatu. Sans oublier qu'en **2009**, le FLNKS et le Premier ministre vanuatais de l'époque rédigeaient et signaient la déclaration de Keamu. Le document reconnaissait l'appartenance coutumière de Matthew et Hunter au Vanuatu. Un document aussitôt dénoncé par l'État. Celui-ci tient à ces îles, sur lesquelles l'armée manœuvre régulièrement pour marquer la présence française. »

Document 6. La Nouvelle Calédonie, un territoire au cœur d'enjeux géostratégiques (source : site du journal « Capital », 2/11/2018, <https://www.capital.fr/economie-politique/la-nouvelle-caledonie-un-enjeu-strategique-pour-la-france-1314042>)

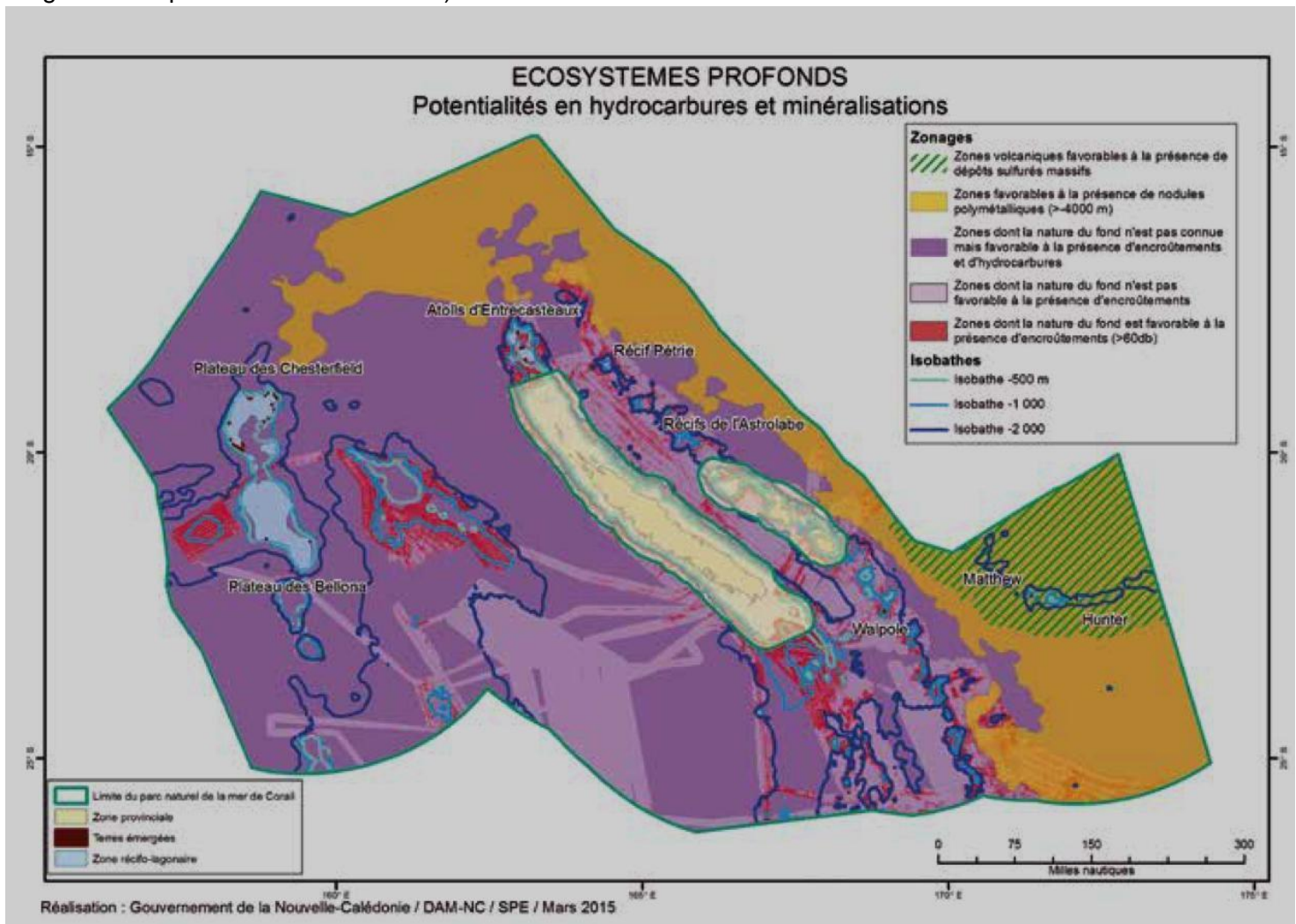
(...) " la France serait moins belle sans la Nouvelle-Calédonie", avait (...) ajouté M. Macron avant de se livrer à un long exposé de sa stratégie "d'axe indo-pacifique", dans laquelle il attribue un rôle essentiel au Caillou qui décide dimanche de son avenir.

"Je crois (...) dans la place que ce territoire occupe dans une stratégie plus large que nous devons avoir dans toute la région", avait relevé M. Macron, estimant que les États-Unis "avaient plutôt tourné le dos à la région ces derniers mois", et que la Chine était "en train de construire son hégémonie pas à pas".

Entre 2006 et 2014, Pékin a injecté 1,8 milliard de dollars dans les pays insulaires du Pacifique, devenant le troisième pourvoyeur d'aide au développement après l'Australie et la Nouvelle-Zélande (...).

Face à la voracité chinoise, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux puissances régionales, n'ont cessé de répéter ces dernières années que la France était nécessaire à la stabilité de cette partie du monde. L'archipel, situé à 2.000 km à l'est des côtes australiennes, abrite la plus importante base militaire française du Pacifique. "La perte du territoire calédonien serait pour la France synonyme d'une perte majeure de souveraineté dans la Pacifique", estimait en 2017 Bastien Vandendyck, expert en relations internationales, dans une revue de l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques). "Tout à la fois intégrée au continent océanien et aux portes de l'Asie du sud-est, (la Nouvelle-Calédonie) offre un emplacement stratégique de premier choix", ajoutait-il (...). »

Document 7. La ZEE de Nouvelle Calédonie, un espace de ressources minérales et pétrolières (source : Plan de gestion du parc de la mer de Corail).



Document 8. Évolution et composition des flux de marchandises dans le port de Nouméa en 2019 (source : port autonome de Nouvelle-Calédonie).

« À l'import, le vrac solide baisse énormément cette année avec 315 911 tonnes contre 497 261 Tonnes en 2018, soit - 40,9 %. On retrouve pratiquement le tonnage de 2017. Les produits pétroliers en vrac ont connu une baisse de 3 % pour s'établir à 677 573 Tonnes. Le trafic en conteneur et cargo baisse de manière significative à 508 660 Tonnes, soit une diminution de 5,2 %. Le trafic intérieur de minerai de Nickel destiné à l'usine SLN de Doniambo augmente de 0,9 % avec un tonnage arrêté à 2 986 113 Tonnes.

Les exportations baissent de 13% par rapport à 2018 avec 283 088 Tonnes. Les exportations de Ferro-Nickel depuis la SLN ont elles aussi baissées de 2,3 % en 2019 avec 201 773 Tonnes. »

Proposition de scénario pédagogique

Cette étude de cas accompagne la construction des différentes parties.

Voici comment elle peut se dérouler (*consignes élèves ci-dessous*).

Première étape. Organisez les documents selon les parties du cours qui correspondent à celles du programme rappelé ici :

Partie 1 : Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation

Partie 2 : Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation

Deuxième étape. Exploration des thèmes permettant de construire la Partie 1 « Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation ».

Consignes :

- 1- À partir des documents sélectionnés dans l'étude de cas, de l'image satellite des différents sites portuaires de Nouméa ainsi que du site Marine Traffic <https://www.marinetraffic.com/en/ais/home/centerx:128.6/centery:-13.9/zoom:3>
- 2- Identifiez la nature des flux qui transitent par les ports de Nouméa et par les espaces maritimes de Nouvelle-Calédonie.
- 3- Faites des hypothèses : quelles sont les routes maritimes qui conduisent à Nouméa ?
- 4- Montrez que les ports de Nouméa sont une interface vitale pour l'économie et les usages de la société calédonienne.
- 5- Justifiez cette affirmation : le port de Nouméa est un hub pour les petits États insulaires du Pacifique sud-ouest.

La finalité de cette activité est de participer à un entraînement à la question problématisée sur le sujet suivant :

Pourquoi les espaces maritimes constituent-ils des vecteurs essentiels du processus de mondialisation ?

Troisième étape. Exploration des thèmes permettant de construire la Partie 2 « Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation ».

Consignes :

- 1- Schématisez la ZEE de Nouvelle-Calédonie et montrez qu'il s'agit d'un espace contesté. Pour cela, appuyez votre réalisation graphique sur une légende développée.
- 2- En vous appuyant sur le travail réalisé en cours sur l'espace maritime indo-pacifique pour identifier les enjeux géopolitiques dont est porteur l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie dans cet ensemble géographique.
- 3- Faites des hypothèses pour évaluer l'importance de la Nouvelle-Calédonie et de la France dans la géopolitique de l'espace indo-pacifique.
- 4- Utilisez l'activité sur l'Indo-pacifique ainsi que les réponses aux questions 2 et 3 pour réaliser un article de presse (écrite, audio, vidéo) sur un sujet de votre choix concernant l'espace maritime indo-pacifique (ex : la place de la Nouvelle-Calédonie, le rôle de la Chine...).

Quatrième étape. Usages, ressources, conflits.

Consigne :

- 1- Justifiez cette affirmation : la ZEE est une réserve de ressources et de développement territorial pour la Nouvelle-Calédonie.

(*Pour le parc de la mer de Corail, voir activité annexe*).

Les deux activités de cette étape visent à travailler les compétences argumentatives ainsi qu'à participer à l'éducation aux choix.